



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sultraspot Protein

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sultraspot Protein

Numéro du produit 7868/21479

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Christeyns NV
Afrikalaan 182
9000 Gent
Belgium
Tel: +32 9 223 38 71
info@christeyns.be

Fabricant Cole & Wilson Ltd
Nabbs Lane Chemical Works
Nabbs Lane
Slaithwaite
Huddersfield
HD7 5AT
Tel: 01484 842353
info@coleandwilson.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)
(DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790
(CH) STIZ, tel. 145
(CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51
(AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222
worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>
(FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS)
(FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36
(FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
(BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245
(ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420
(GB) NHS 111
(IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029
(CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402
(SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovného lekárstva a toxikológie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Sultraspot Protein

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Mentions de mise en garde	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Contient	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide
Etiquetage des détergents	5 - < 15% hydrocarbures aliphatiques, 5 - < 15% agents de surface anioniques, < 5% savon
Mentions de mise en garde supplémentaires	P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT 5-10%		
Numéro CAS: 26264-05-1	Numéro CE: 247-556-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119985163-33-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319		
PROPAN-2-OL 5-10%		
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		

Sultraspot Protein

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide		5-10%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 932-051-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119565112-48-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412		
2-(2-butoxyethoxy) ethanol		3-5%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-0000
Classification Eye Irrit. 2 - H319		
AMMONIAC		<1%
Numéro CAS: 1336-21-6	Numéro CE: 215-647-6	
Facteur M (aigu) = 1		
Classification Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Irritation sévère, brûlure et larmoiement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	---

Sultraspot Protein

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.
-------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Éviter tout déversement. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
----------------------------	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Éviter le gel. Conserver le récipient bien fermé.
Classe de stockage	Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
--	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

PROPAN-2-OL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m³

AMMONIAC

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL 25 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

Sultraspot Protein

PROPAN-2-OL (CAS: 67-63-0)

DNEL Travaillleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg bw/day
 Travaillleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg bw/day
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m³
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg bw/day

PNEC - eau douce; 140.9 mg/l
 - eau de mer; 140.9 mg/l
 - rejet intermittent; 140.9 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l
 - Sédiments; 552 mg/kg
 - Sol; 28 mg/kg

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

DNEL Travaillleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 170 mg/kg bw/day
 Travaillleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 85 mg/kg bw/day
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3 mg/m³
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.85 mg/kg bw/day

PNEC - eau douce; 0.268 mg/l
 - eau de mer; 0.0268 mg/l
 - rejet intermittent; 0.055 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 5.6 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 8.1 mg/kg dw
 - Sédiments (eau de mer); 8.1 mg/kg dw
 - Sol; 35 mg/kg dw

2-(2-butoxyethoxy) ethanol (CAS: 112-34-5)

DNEL Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour
 Travaillleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50.6 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 34 mg/m³
 Travaillleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 67.3 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 34 mg/m³
 Travaillleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67.5 mg/m³

PNEC - eau douce; 1 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 4 mg/kg
 - rejet intermittent; 3.9 mg/l
 - Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg
 - eau de mer; 0.1 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 200 mg/l

MONOPROPYLENE GLYCOL (CAS: 57-55-6)

DNEL Travaillleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 186 mg/m³
 Travaillleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³

PNEC - eau douce; 206 mg/l
 - eau de mer; 26 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 572 mg/l
 - Sédiments (eau de mer); 57.2 mg/l
 - Sol; 50 mg/kg dw
 - Station d'épuration des eaux usées; 20000 mg/l

Sultraspot Protein

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Aucune ventilation particulière requise.
Protection des yeux/du visage	Safety glasses with side-shields (EN 166).
Protection des mains	Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC)
Autre protection de la peau et du corps	Wear suitable protective clothing (EN14605). Long sleeved protective clothing
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Ammoniac.
pH	pH (solution concentrée): 8.5-10.5
Point d'éclair	> 61°C Coupelle fermée.
Densité relative	0.995 @ 15°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Viscosité	7 cP @ °C

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Oxydants. Réducteurs.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
--------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le gel.
---------------------	----------------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants. Réducteurs. Acides.
------------------------	-------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sultraspot Protein

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement

Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

Contact cutané

Irritant pour la peau.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

Informations toxicologiques sur les composants

Sultraspot Protein

DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	2 001,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	2 001,0

PROPAN-2-OL

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL ₅₀ vapeurs mg/l)	26,0
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	26,0

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 1020 mg/kg, Orale, Rat

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants

PROPAN-2-OL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CL ₅₀ , 24 hours: 9714 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , : >100 mg/l, Bacteria

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 1-10 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 1-10 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 hours: 10-100 mg/l, Algues

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Sultraspot Protein

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 1300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit n'est pas volatile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

EURAL Code

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquettes de transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sultraspot Protein

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	Revision is due to additional PPE advice Revision is to include emergency telephone number
Date de révision	22/05/2019
Révision	6
Remplace la date	13/02/2019
Numéro de FDS	7868/21479
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.